

AMAP Les Paniers de Nizerel

Contrat Produits laitiers

21 Octobre 2025 au 17 avril 2026 - Hiver 2025/2026



Adhérent

Nom :

Prénom :

CP :

Ville :

Adresse :

Tél 1 :

Tél 2 :

Email :

Producteur

GAEC La Ferme des Muses - Anne Laure et Jérôme PRÉAUD

GAEC La Ferme des Muses

Chemin de l'Arvolot

71700 BOYER

Tél 1 : 06 63 55 05 28

Tél 2 : 07 66 53 52 65

Email : lafermedesmuses@gmail.com

SIRET : 942 608 795 000 12

Site Web : <https://www.facebook.com/lafermedesmuses>

- Le producteur s'engage à respecter les livraisons, à travailler selon les techniques de l'agriculture paysanne et biologique.
- L'adhérent s'engage à venir retirer les produits commandés ou à les faire récupérer par une personne de son choix en respectant les horaires de livraison. Un panier oublié est un panier perdu !



À La Ferme des Muses, le bien-être de nos animaux est au cœur de notre activité. Nos vaches jersiaises bénéficient d'une alimentation naturelle : pâturage pendant 8 à 9 mois de l'année et ration hivernale à base de foin et de céréales récoltés sur nos terres.



Signature de l'adhérent

Signature du producteur

Bon de commande pour Tournus

Préciser la quantité pour chaque produit souhaité.

	01) Lait past. 1l 1.65€	02) Lait cru 1l 1.30€	03) Beurre 250g 5.60€	04) Crème 200g 2.40€	05) Yaourt nature (U) 0.70€	06) Yaourt fruits (U) 0.85€	07) Yaourt moment(U) 0.85€	08) Crème choco (U) 0.85€	09) Skyr nature 400g 2.70€	10) Tome 200g 4.40€	11) Camy (pièce) 5.00€	12) Lingot (pièce) 3.00€	13) Fromage moment (U) 4.40€	Total
21-10-25														
28-10-25														
04-11-25														
18-11-25														
25-11-25														
02-12-25														
09-12-25														
16-12-25														
23-12-25														
13-01-26														
20-01-26														
27-01-26														
03-02-26														
10-02-26														
17-02-26														
24-02-26														
03-03-26														
10-03-26														
17-03-26														
24-03-26														
31-03-26														
07-04-26														
14-04-26														
Montant à régler														

Les chèques sont encaissés le 10 de chaque mois. Règlement à l'ordre du GAEC La Ferme des Muses

Préciser la date et le montant de chaque échéance.

- (1) _____ : _____ €

(2) _____ : _____ €

(3) _____ : _____ €

(4) _____ : _____ €

(5) _____ : _____ €

(6) _____ : _____ €